

Le sept février deux mille vingt-cinq, à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, se sont réunis au siège du Centre de Gestion à CHASSENEUIL DU POITOU, Téléport 1, bâtiment @1.

PRÉSENTS : M. RENAUD Edouard,
Mme SAVIN Annette – M. MARCHADIER Rémy - Mme COLAS Josette
Mme DESJARDINS Nathalie - M. GUILLON Alain
M. BAILLY Eric - Mme FILLATRE Bénédicte - M. SAVARD Bernard
M. DAZAS Joël - M. MADEJ Jean-Luc - Mme GOURDEAU Evelyne

POUVOIRS : M. BEAUJANEAU Gilbert a donné pouvoir à Mme SAVIN Annette,
M. PEROCHON Gérard a donné pouvoir à M. MARCHADIER Rémy,
Mme TEXÈDRE Roselyne a donné pouvoir à Mme COLAS Josette,
Mme GUITTET Pascale a donné pouvoir à M. RENAUD Edouard,
Mme BARRAUD Sandrine a donné pouvoir à Mme GOURDEAU Evelyne,
Mme JEAN Gisèle a donné pouvoir à M. MADEJ Jean-Luc,
Mme MARQUÈS-NAULEAU a donné pouvoir à M. BAILLY Eric

EXCUSÉS : Mme GODET Martine, Mme RABUSSIÈRE Laurence, Mme GUERIN Fabienne,
M. ALLOUCH Stéphane, Mme WASZAK Reine-Marie, Mme GARDA-FLIP Nelly,
Mme BERTAUD Rose-Marie, M. FOURCAUD Jean-Louis

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION :

Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle - Directrice Générale du Centre de gestion,
M. REVUELTA Vincent – Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion,
M. PELTIER Christophe - Conseiller aux Décideurs Locaux

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme SAVIN Annette

~~~~~

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Selon l'article 33 du décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, « un débat a lieu au sein du conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».

L'application de la M57 au 1^{er} janvier 2024, a fait passer ce délai à dix semaines.

Le débat d'orientation budgétaire, obligation légale, a pour vocation de donner à l'organe délibérant, au sein d'un rapport, les informations nécessaires préalables au vote du budget.

Ce rapport doit faire l'objet d'un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique, qui doit être votée.

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

A ce titre, et afin d'apporter aux membres du conseil d'administration les informations nécessaires, le présent rapport comporte les éléments suivants :

- Le contexte international, européen et national (1^{ère} partie),
- Les éléments de rétrospective budgétaire et les grandes tendances de réalisation du budget 2024 (2^{ème} partie),
- Les orientations budgétaires 2025 (3^{ème} partie)

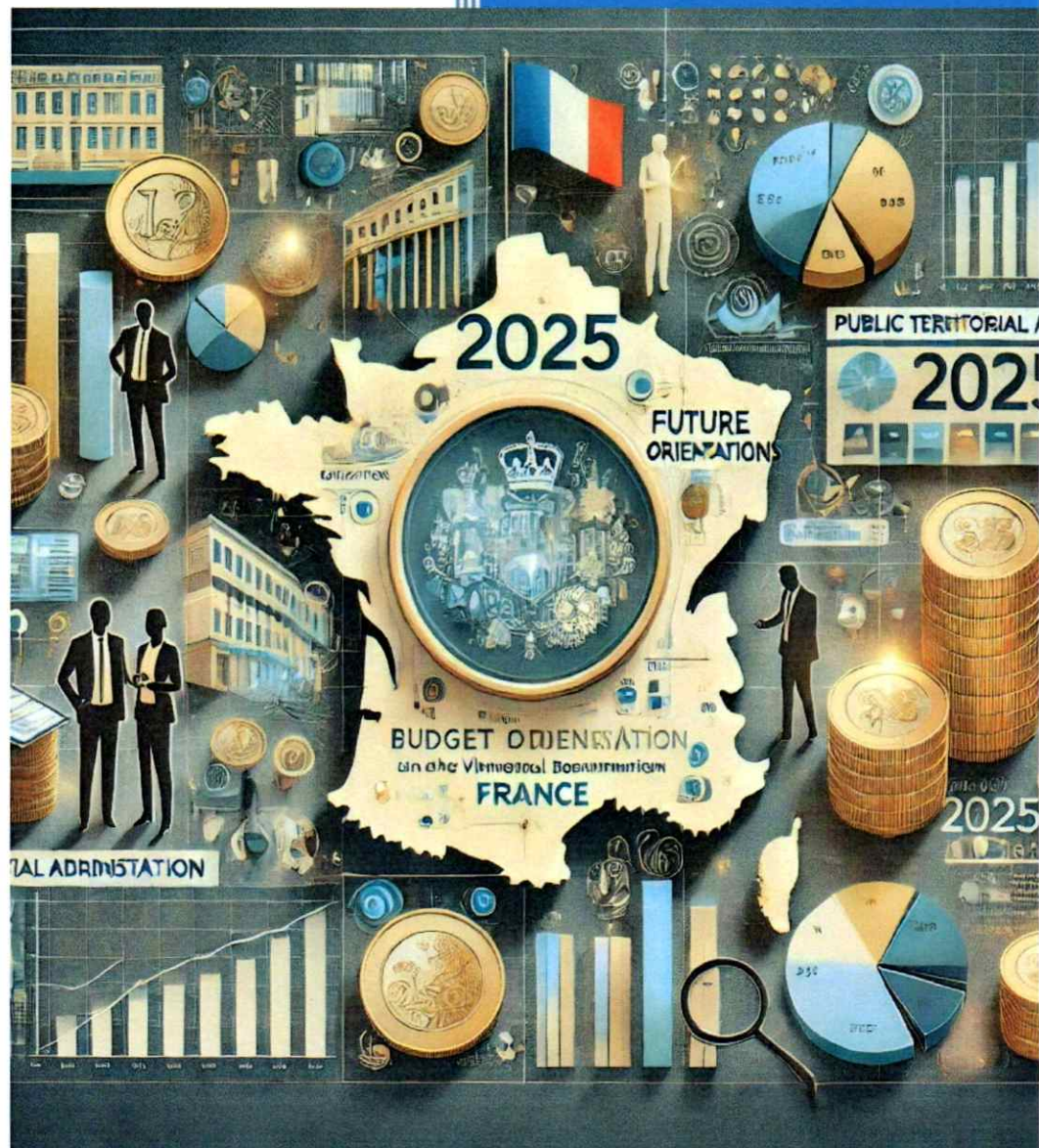
Au 1^{er} janvier 2025, le centre de gestion de la Vienne compte :

- 346 collectivités et établissements publics affiliés (dont 263 communes et 83 établissements publics)
- 7 collectivités et établissements non affiliés qui utilisent les prestations proposées par le centre de gestion de la Vienne

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



SOMMAIRE

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

1ERE PARTIE : UN BUDGET 2025 QUI S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL, EUROPEEN ET NATIONAL

A – Le contexte économique international

B – Le contexte économique européen

C – Le contexte économique français

2EME PARTIE : ELEMENTS DE RETROSPECTIVE BUDGETAIRE ET GRANDES TENDANCES DE REALISATION DU BUDGET 2024

A - Eléments budgétaires rétrospectifs depuis 2018

- ✓ **A – 1 - En fonctionnement**
- ✓ **A – 2 - En investissement**
- ✓ **A – 3 - La dette**

B – Grandes tendances de réalisation du budget 2024

- ✓ **B – 1 - En fonctionnement**
- ✓ **B – 2 - En investissement**

C – Analyse de la situation financière du CDG 86

3^{EME} PARTIE : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

A - Analyse de la situation financière du CDG86

B - Les éléments budgétaires à prendre en compte pour le budget 2025

- B – 1 – Evolution des principales dépenses de fonctionnement**
- B – 2 – Evolution des principales recettes de fonctionnement**
- B – 3 – Les éléments d'investissement pour 2025**

C - Les ressources humaines du CDG 86

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

Le Rapport des Orientations Budgétaires (ROB) 2025 du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne (CDG 86) est un document stratégique qui présente, à partir de l'analyse de la situation économique et des projets, les grandes lignes des choix budgétaires pour l'année 2025.

Il s'inscrit dans le cadre de la préparation du budget primitif et vise à informer les élus du conseil d'administration du CDG 86 sur les orientations financières et les priorités à venir.

Au 1^{er} janvier 2025, le centre de gestion de la Vienne compte :

- ✓ 346 collectivités et établissements publics affiliés (dont 263 communes et 83 établissements publics)
- ✓ 7 collectivités et établissements non affiliés qui font appel aux services et prestations proposés par le CDG 86

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

PREMIERE PARTIE

UN BUDGET 2025 QUI S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL, EUROPEEN ET NATIONAL

A – LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

En 2025, le contexte économique international est marqué par plusieurs tendances et défis majeurs :

1. Croissance économique mondiale :

- Taux de croissance modéré : Selon les prévisions de l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait atteindre 3,3 % en 2025 et en 2026, contre 3,2 % en 2024.
- Disparités régionales : Les économies avancées, notamment en Europe, connaissent une croissance limitée, tandis que certaines économies émergentes affichent des performances plus dynamiques.

2. Inflation et politiques monétaires :

- Réduction progressive de l'inflation : Le FMI prévoit une baisse de l'inflation mondiale, passant de 6,8 % en 2023 à 5,9 % en 2024, puis à 4,5 % en 2025.
- Politiques monétaires restrictives : Les banques centrales maintiennent des taux d'intérêt élevés pour contenir l'inflation, ce qui pèse sur l'activité économique.

3. Commerce international et tensions géopolitiques :

- Montée du protectionnisme : Les tensions commerciales persistent, notamment entre les grandes puissances économiques, entraînant une fragmentation accrue des échanges.
- Incertitudes politiques : Des événements et des tensions en Europe suscitent des préoccupations quant à la stabilité économique mondiale.

4. Dette mondiale :

- Niveaux d'endettement préoccupants : Le FMI alerte sur une dette publique mondiale susceptible d'atteindre 100 % du PIB mondial d'ici 2030, augmentant les risques de crises financières.

6. Perspectives économiques :

- Ralentissement de la croissance : Le FMI s'inquiète d'une "croissance molle" menaçant l'économie mondiale, avec des prévisions de croissance mondiale légèrement en baisse à 3,2 % en 2024 et 2025.
- Risques accrus : Les tensions géopolitiques, les niveaux d'endettement élevés et les incertitudes politiques augmentent les risques pesant sur l'économie mondiale.

En résumé, pour 2025, l'économie mondiale est caractérisée par une croissance modérée, des défis inflationnistes en diminution, mais des tensions géopolitiques et des niveaux d'endettement élevés qui continuent de poser des risques significatifs pour la stabilité économique globale.

B – LE CONTEXTE ECONOMIQUE EUROPEEN

En 2025, l'économie européenne est caractérisée par plusieurs évolutions notables :

1. Croissance économique :

- Reprise modérée : Après une période de ralentissement, l'Europe enregistre une légère reprise économique. Les prévisions indiquent une croissance modérée pour les années à venir.

2. Inflation :

- Diminution progressive : L'inflation, qui avait atteint des niveaux élevés en 2022, est en nette diminution. Les projections pour 2025 estiment une hausse des prix de 2,4 %, rapprochant l'inflation de l'objectif de 2 % fixé par la Banque centrale européenne (BCE).

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

3. Politiques budgétaires et fiscales :

- Réformes en cours : La Commission européenne prépare des recommandations pour la zone euro, avec des discussions prévues lors de l'Eurogroupe en janvier 2025. Ces réformes visent à renforcer la stabilité économique et à améliorer la qualité des finances publiques.

4. Tensions géopolitiques :

- Impact du retour de Donald Trump : L'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis suscite des inquiétudes en Europe, notamment concernant de potentielles tensions commerciales. Les dirigeants européens élaborent des stratégies pour anticiper et atténuer les impacts économiques éventuels.

5. Initiatives pour la compétitivité :

- Déclaration de Budapest : Face à une perte de compétitivité, les dirigeants européens ont adopté la "déclaration de Budapest", visant à simplifier les procédures administratives et à stimuler l'innovation. Des investissements massifs dans la défense, la décarbonation et le numérique sont également prévus.

6. Marché de l'énergie :

- Sécurité d'approvisionnement : Avec la fin de l'accord de transit de gaz russe par l'Ukraine, l'Union européenne se montre confiante quant à sa sécurité énergétique pour 2025, grâce à des mesures prises pour diversifier ses sources d'approvisionnement.

En résumé, l'Europe en 2025 est engagée dans une phase de reprise économique modérée, avec une inflation en baisse et des réformes en cours pour renforcer sa compétitivité. Toutefois, des défis subsistent, notamment en raison des tensions géopolitiques et des incertitudes liées aux relations commerciales internationales.

C – LE CONTEXTE ECONOMIQUE FRANÇAIS

En 2025, l'économie française présente plusieurs caractéristiques notables :

1. Croissance économique :

- Révision à la baisse des prévisions : La Banque de France a abaissé sa prévision de croissance du PIB pour 2025 à 0,9 %, reflétant une incertitude économique accrue.

2. Inflation :

- Retour à des niveaux modérés : Après des pics inflationnistes en 2022, l'inflation est estimée à 2,4 % pour 2024 et devrait se stabiliser en dessous de 2 % à partir du second semestre 2025.

3. Finances publiques :

- Déficit budgétaire préoccupant : Le déficit public est projeté à 5 % du PIB en 2025, après avoir atteint 6,1 % en 2024, indiquant une détérioration significative des finances publiques.

En résumé, la France en 2025 est confrontée à une croissance économique modérée, une inflation en baisse, mais des défis persistants en matière de finances publiques et de stabilité politique.

A la date de rédaction de ce rapport, la France se trouve sans budget définitif pour 2025, les dispositions précises du PLF 2025 ne sont pas stabilisées et de nombreuses incertitudes persistent compte tenu du contexte politique national.

Pour éviter une paralysie gouvernementale, le Parlement français a adopté une loi spéciale permettant de reconduire le budget 2024 jusqu'à l'approbation d'un nouveau budget pour 2025. Cette mesure temporaire assure la continuité des services publics en attendant l'élaboration et l'adoption d'un budget définitif.

Toutefois, les éléments budgétaires importants qui seraient à prendre en compte pour le budget 2025 des collectivités locales françaises sont les suivants :

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

- ✓ Un effort de 5 milliards d'euros demandé aux collectivités pour contribuer au redressement des finances publiques.
- ✓ La mise en place d'un "fonds de précaution" de 3 milliards d'euros, prélevé sur les recettes des grandes collectivités (environ 450) dont les dépenses de fonctionnement dépassent 40 millions d'euros.
- ✓ La hausse de la cotisation employeur CNRACL de 31.65% à 35.65%
- ✓ Un gel des fractions de TVA affectées aux collectivités, entraînant une réduction des dépenses de 1,2 milliard d'euros pour l'État.
- ✓ Une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en euros courants.
- ✓ Une augmentation des dotations de péréquation :
 - +140 millions d'euros (+5%) pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
 - +150 millions d'euros (+6,7%) pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- ✓ Une réduction de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) :
 - 21,57% pour les communes
 - 16,8% pour les intercommunalités à fiscalité propre
- ✓ Une possible baisse significative de l'investissement public local, estimée à 12 milliards d'euros (-16% par rapport à 2023).
- ✓ Le maintien des dotations de soutien à l'investissement local (DETR, DSIL, DSID et DPV) comme leviers d'accélération et d'orientation de l'investissement local.

Ces mesures s'inscrivent dans un contexte de réduction globale des dépenses publiques, avec un objectif de ramener le déficit public à 5% du PIB en 2025.

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

Quelques chiffres clés des collectivités locales en France¹

- ✓ **67,7 millions d'habitants en France au 1er janvier 2024**, répartis dans 18 régions, 101 départements et 34 935 communes.
- ✓ **Le découpage administratif de la République**

Le découpage administratif de la République (en nombre)

	2020	2021	2022	2023	2024
Communes	35 051	35 048	35 038	35 028	35 018
dont : France métropolitaine	34 830	34 836	34 826	34 816	34 806
DOM	129	129	129	129	129
COM et Nouvelle-Calédonie ^(a)	83	83	83	83	83
Arrondissements (sudivisions des départements)	332	332	332	333	333
dont : France métropolitaine	320	320	320	320	320
DOM	12	12	12	13	13
Départements (à distinguer des conseils départementaux)	101	101	101	101	101
dont : France métropolitaine	96	96	96	96	96
DOM	5	5	5	5	5
Régions (à distinguer des conseils régionaux)	18	18	18	18	18
dont : France métropolitaine	13	13	13	13	13
ROM	5	5	5	5	5
Collectivités d'outre-mer, TAAF et Nouvelle Calédonie^(a)	8	8	8	8	8

Source : Insee, Code officiel géographique.

(a) Saint-Pierre-et-Miquelon (2 communes) ; Saint-Barthélemy ; Saint-Martin ; Polynésie française (48 communes). Nouvelle-Calédonie (33 communes). Wallis-et-Futuna (Territoire, découpé en trois circonscriptions territoriales). Terres australes et antarctiques françaises (TAAF, sans population), découpées en cinq districts. Île de Clipperton (sans population), rattachée directement au gouvernement.

Modifications institutionnelles	2022	2023	2024	2025
Nombre de communes au 1 ^{er} janvier (hors collectivités d'outre-mer)	34 955	34 945	34 935	34 875
Nombre de communes nouvelles au 1 ^{er} janvier (par rapport à 2013)	785	793	804	845
Nombre de groupements à fiscalité propre au 1 ^{er} janv. (hors Polynésie fr.) dont métropoles (y.c. mét. de Lyon)	1 255 22	1 255 22	1 255 22	1 254 22
Nombre de syndicats (SIVU, SIVOM, mixtes) au 1 ^{er} janvier	8 722	8 615	8 231	8 207 (au 24/12/2024)
Nouveaux transferts de compétences	Début de l'expérimentation de la centralisation du RSA pour la Seine-Saint-Denis et les Pyrénées-Orientales.	Poursuite centralisation du RSA, l'Ariège entre dans l'expérimentation. 19 territoires sélectionnés pour l'expérimentation relative à l'accompagnement renoué des allocataires du RSA. Transfert de portions de la voirie nationale aux collectivités en vertu des articles 38 et 40 de la loi SDS.	Transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure aux maires (transfert possible aux présidents d'intercommunalité sous condition) ^(*) , comme le prévoyait la loi Climat et résilience du 22 août 2021 ^(**) (cf. article 250 LFI 2024 concernant la compensation).	La LFSS 2024 a prévu une réforme de la tarification des EHPAD avec l'expérimentation à compter de 2025 du transfert à la sécurité sociale du financement de la section dépendance des EHPAD, normalement du ressort des départements. Des modifications étaient prévues dans le PLFSS 2025 - qui n'a pas été adopté - pour satisfaire l'ensemble des départements volontaires et adapter diverses dispositions relatives aux concours de la CNSA.

^(*) Décret n° 2023-1409 du 29 décembre 2023 portant modification de diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes, aux préenseignes et aux paysages
^(**) Article 17 - LQI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (1)

AR Prefecture

Nombre de communes et population municipale au 1^{er} janvier 2024, selon la taille des communes

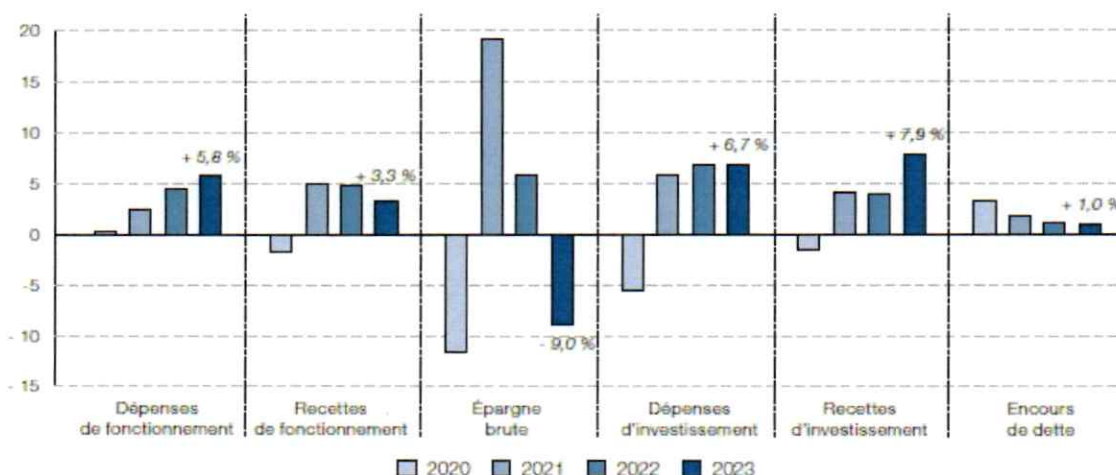
Taille des communes	France métropolitaine		DOM		France métropolitaine + DOM	
	Nombre de communes	Population municipale	Nombre de communes	Population municipale	Nombre de communes	Population municipale
Moins de 50 habitants	897	30 566	0	0	897	30 566
50 à 99 habitants	2 507	189 715	0	0	2 507	189 715
100 à 199 habitants	5 436	800 678	0	0	5 436	800 678
200 à 299 habitants	4 205	1 035 392	2	492	4 207	1 035 884
300 à 399 habitants	3 117	1 079 633	1	317	3 118	1 079 950
400 à 499 habitants	2 189	981 157	0	0	2 189	981 157
500 à 699 habitants	3 508	2 075 280	2	1 172	3 510	2 076 452
700 à 999 habitants	3 089	2 576 902	1	917	3 090	2 577 819
1 000 à 1 499 habitants	2 934	3 571 625	4	5 281	2 938	3 576 906
1 500 à 1 999 habitants	1 580	2 724 731	7	12 059	1 587	2 736 790
2 000 à 2 499 habitants	1 030	2 293 387	1	2 146	1 031	2 295 533
2 500 à 2 999 habitants	685	1 869 514	3	8 126	688	1 877 640
3 000 à 3 499 habitants	529	1 712 090	4	12 936	533	1 725 026
3 500 à 3 999 habitants	393	1 467 533	3	11 191	396	1 478 724
4 000 à 4 999 habitants	576	2 563 803	7	30 914	583	2 594 717
5 000 à 5 999 habitants	380	2 085 821	9	48 955	389	2 134 776
6 000 à 7 999 habitants	497	3 419 071	15	104 768	512	3 523 839
8 000 à 9 999 habitants	286	2 557 329	11	99 596	297	2 656 925
10 000 à 19 999 habitants	514	6 998 444	30	424 153	544	7 422 597
20 000 à 29 999 habitants	191	4 599 818	8	195 866	199	4 795 684
30 000 à 49 999 habitants	144	5 582 233	10	351 164	154	5 933 397
50 000 à 79 999 habitants	64	3 965 858	7	423 279	71	4 389 137
80 000 à 99 999 habitants	15	1 351 988	2	166 020	17	1 518 008
100 000 à 199 999 habitants	29	3 951 479	2	260 005	31	4 211 484
200 000 à 299 999 habitants	4	1 014 908	0	0	4	1 014 908
300 000 habitants et plus	7	5 006 258	0	0	7	5 006 258
Total	34 806	65 505 213	129	2 159 357	34 935	67 664 570

Source : Insee, Recensement de la population. Population municipale en vigueur en 2024 (millésimée 2021)

Champ : France métropolitaine + DOM.

Le département de Mayotte a été recensé en 2017.

✓ **Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables**



Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

En 2023, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont augmenté de + 5,8 % et leurs investissements ont augmenté de + 6,7 %.

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

✓ Les finances des collectivités locales en 2023

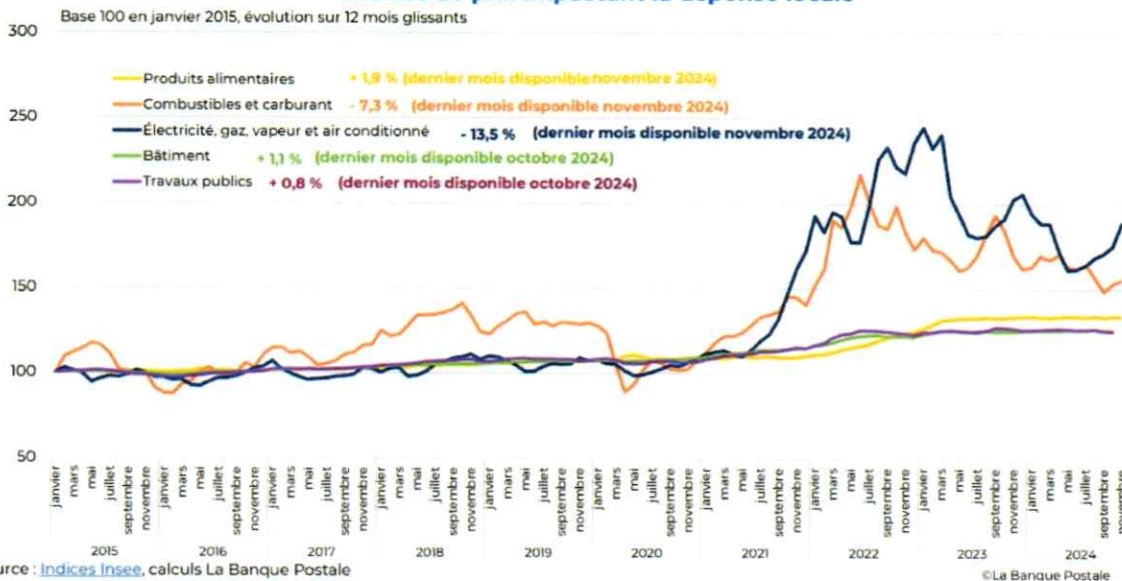
	Bloc communal	Départements	Régions	Ensemble
Dépenses de fonctionnement				
Niveau (en milliards d'euros)	110,7	63,3	24,4	198,5
Évolution	+ 5,7 %	+ 6,5 %	+ 4,9 %	+ 5,8 %
Recettes de fonctionnement				
Niveau (en milliards d'euros)	132,8	70,5	30,2	233,5
Évolution	+ 6,1 %	- 1,2 %	+ 2,6 %	+ 3,3 %
Taux d'épargne brute				
Niveau (en %)	16,6 %	10,2 %	19,4 %	15,0 %
Évolution	+ 0,3 pt	- 8,4 pts	- 1,8 pt	- 2,0 pts
Dépenses d'investissement ^(a)				
Niveau (en milliards d'euros)	39,6	12,5	13,7	65,8
Évolution	+ 8,9 %	+ 2,4 %	+ 4,7 %	+ 6,7 %
Recettes d'investissement ^(b)				
Niveau (en milliards d'euros)	17,4	3,2	6,1	26,7
Évolution	+ 4,9 %	+ 12,4 %	+ 14,5 %	+ 7,9 %
Besoin (-) ou capacité (+) de financement				
Niveau (en milliards d'euros)	- 0,2	- 2,1	- 1,7	- 4,0

(a) Hors remboursement de dette.

(b) Hors emprunts.

Source : DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Indices de prix impactant la dépense locale



AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

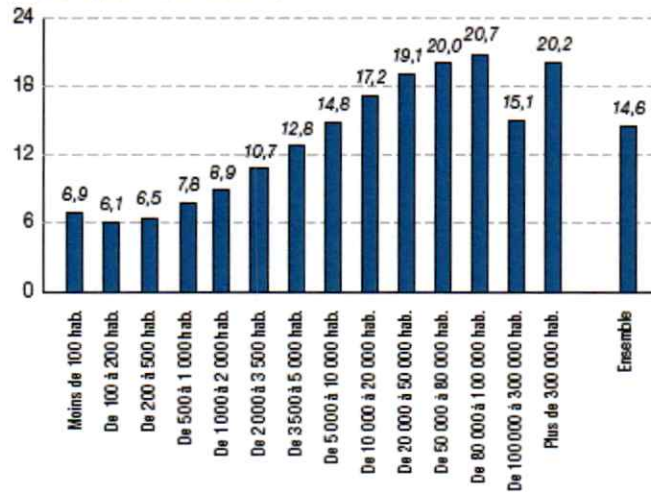
✓ Les chiffres clés de la fonction publique territoriale

Agents territoriaux pour 1 000 habitants

Le nombre d'agents territoriaux par habitant est de 14,6 agents en équivalent temps plein pour 1 000 habitants. Ce taux d'administration est plus faible dans les petites communes et plus élevé dans les grandes.

► Voir fiche 8-8

(en EQTP pour 1 000 habitants)



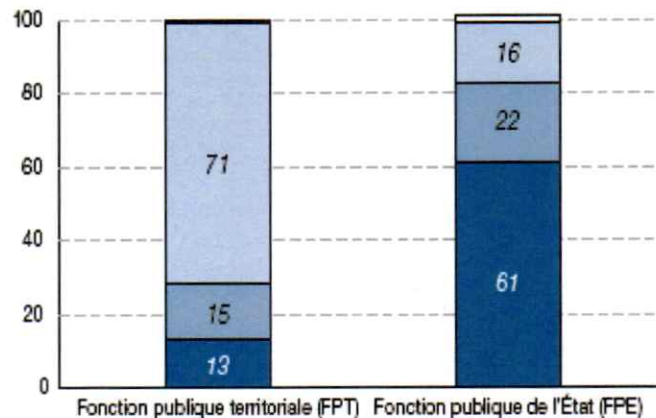
Source : DGCL. Données : Insee, SIASP.
EQTP : équivalents temps plein.

Répartition des agents par catégorie

Par rapport aux autres versants de la fonction publique, la FPT se caractérise par une forte proportion d'agents de catégorie C (71 %) et une faible proportion d'agents de catégorie A (13 %).

► Voir fiche 8-11

(en %)



■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C □ Indéterminée

Source : DGCL. Données : Insee, SIASP.

Nombre d'emplois principaux selon la taille des collectivités, par statut et catégorie hiérarchique, au 31 décembre 2022

(en milliers)

Taille de la collectivité (en nombre d'agents en emploi principal hors contrats aidés)	Répartition par statut				Répartition par catégorie hiérarchique				Total
	Hors bénéficiaires de contrats aidés			Contrats aidés	A	B	C	Non déterminée	
	Fonctionnaires	Contractuels	Autres ^(a)						
Aucun agent ^(b)	s. o.	s. o.	s. o.	0,5	s. o.	s. o.	0,5	s. o.	0,5
de 1 à 4 agents	24,7	11,1	0,3	1,4	2,0	2,7	32,5	0,3	37,6
de 5 à 9 agents	35,0	14,4	0,7	1,3	2,4	3,6	45,1	0,4	51,4
de 10 à 19 agents	51,1	17,4	1,2	1,9	4,0	5,8	61,2	0,5	71,5
de 20 à 49 agents	92,0	34,1	2,2	2,9	10,4	15,2	104,6	1,0	131,2
de 50 à 99 agents	103,1	43,7	2,6	2,1	13,6	22,6	114,1	1,3	151,5
de 100 à 249 agents	172,0	70,9	4,5	4,7	22,7	38,1	187,4	4,0	252,2
de 250 à 349 agents	71,9	26,4	1,6	1,2	9,2	16,1	73,9	2,0	101,2
de 350 à 999 agents	237,7	83,6	6,1	3,2	34,0	56,0	235,8	4,9	330,7
1 000 agents et plus	643,9	156,8	44,5	5,1	151,8	133,0	554,8	10,7	850,3
Ensemble des emplois principaux	1 431,4	458,5	63,8	24,4	250,0	293,1	1409,8	25,1	1 978,0

(a) Collaborateurs de cabinets, assistants maternels et familiaux, apprentis.

(b) Ces collectivités n'ont aucun agent rémunéré en emploi principal (hors contrat aidé). Elles emploient soit des agents dont l'emploi est secondaire, soit des contrats aidés s.o.: sans objet.

Lecture : au 31 décembre 2022, dans les collectivités locales employant entre 1 et 4 agents, 37 600 agents sont en emploi principal (y compris contrat aidé). Parmi eux, 1 400 sont des bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux. Tous statuts.

✓ L'indice de prix des dépenses communales

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale.

Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de volume de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus forte que celle des ménages, en raison des spécificités de la dépense publique communale.

■ L'indice de prix des dépenses communales décliné par strate démographique

Base 100 en 2015 Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	Juin 2023		Septembre 2023 (prev.) [*]		2015-2022
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Évolution annuelle moyenne
Moins de 3 500 habitants	121,6	7,0 %	122,2	4,9 %	2,4 %
3 500 à 30 000 habitants	119,6	6,6 %	120,5	4,7 %	2,2 %
Plus de 30 000 habitants	118,6	6,3 %	119,6	4,6 %	2,1 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	117,2	5,8 %	118,0	5,5 %	1,5 %

Base 100 en 2015 Indice de prix des dépenses communales y compris charges financières	Juin 2023		Septembre 2023 (prev.) [*]		2015-2022
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T/4T)	Évolution annuelle moyenne
Moins de 3 500 habitants	121,7	8,1 %	122,4	6,1 %	2,3 %
3 500 à 30 000 habitants	119,7	7,7 %	120,7	5,9 %	2,1 %
Plus de 30 000 habitants	118,9	7,5 %	120,0	5,9 %	2,0 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	117,2	5,8 %	118,0	5,5 %	1,5 %

* Estimation sur la base de 54 % des indices mensuels disponibles pour le mois de septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août 2023. Les indices trimestriels ont été figés à leur niveau du deuxième trimestre 2023.

Source : La Banque Postale

À la fin du premier semestre 2023, l'ensemble des communes, quelle que soit leur taille, fait face à une inflation importante bien au-dessus de celle des ménages. Cependant des écarts peuvent être observés, illustrant la différence de structure de leurs dépenses.

Les communes de moins de 3 500 habitants sont celles où est enregistrée la pression inflationniste la plus forte sur un an et sur la période 2015-2022.

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

Dépenses communales	Indices retenus	Poids moyen dans les dépenses totales retenues pour l'indice sur la période 2010-2022			
		Ensemble des strates	moins de 3 500 hab.	3 500 à 30 000 hab.	plus de 30 000 hab.
Frais de personnel	Combinaison du GVT (source AMF), de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et de la hausse du taux de cotisation employeur CNRA/CL le cas échéant.	45%	33%	48%	51%
Dépenses d'investissement	Combinaison des index BT 01 et TP 01 et des indices de prix « Machines et équipements », « Véhicules automobiles », « Meubles », « Meubles de bureau et de magasin », « Matériels de traitement de l'information y.c. micro-ordinateurs »	23%	32%	22%	17%
Subventions et participations	Moyenne pondérée des indices des autres postes de fonctionnement	11%	10%	9%	13%
Achats de matières et fournitures	Combinaison des indices « Eau naturelle, traitement et distribution d'eau », « Électricité, gaz, vapeur, air conditionné », « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Énergie », « Produits pour l'entretien et réparation courante du logement »	8%	9%	8%	6%
Entretien et réparation	Combinaison des indices « Services d'ingénierie, études techniques », « Entretien et réparation de véhicules personnels », « Transports, communications et hôtellerie », « Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation », « Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissements »	4%	6%	4%	2%
Frais financiers	Combinaison de l'Euribor 6 mois pour la composante court terme et du niveau des bons du Trésor français à 10 ans (lissés par une moyenne mobile sur 15 ans) pour la composante long terme	2%	2%	2%	2%

Source : Traitement La Banque Postale d'après la moyenne des comptes de gestion 2010-2022, DGFIP

Le déficit des administrations publiques



La dette des administrations publiques



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2023 puis PLF 2025 (version au 11 octobre 2024)

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

DEUXIEME PARTIE

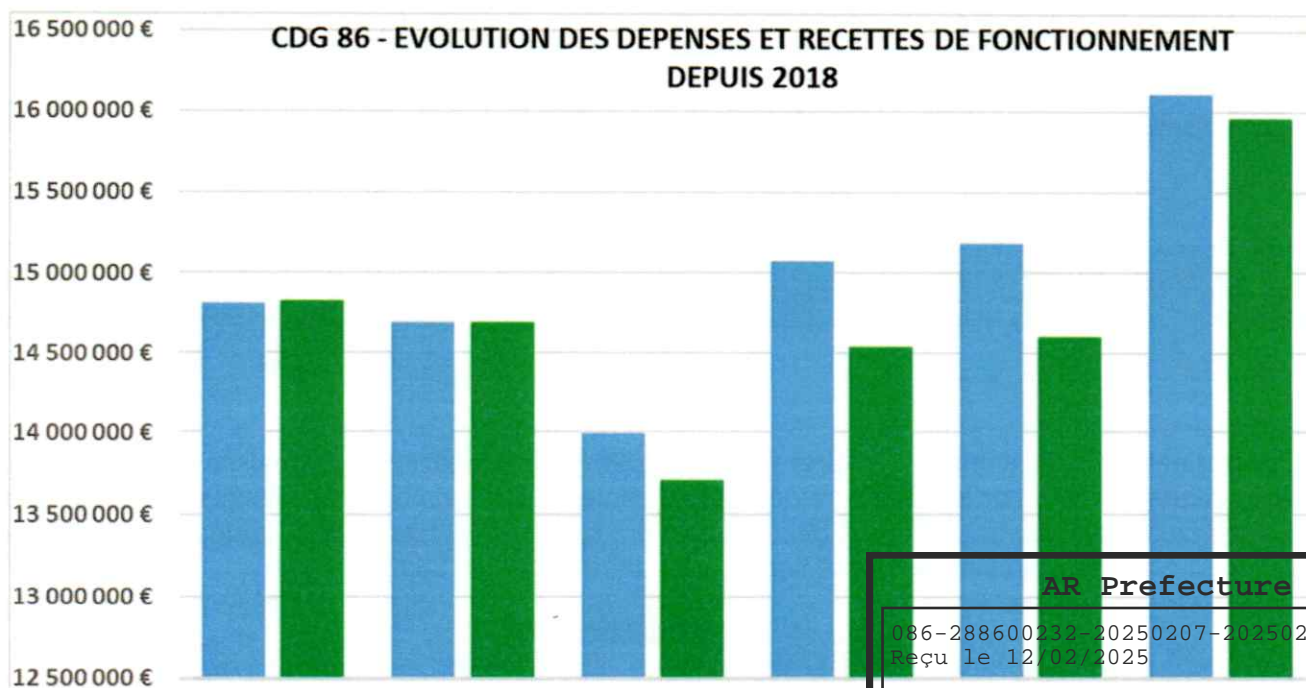
ELEMENTS DE RETROSPECTIVE BUDGETAIRE ET GRANDES TENDANCES DE REALISATION DU BUDGET 2024

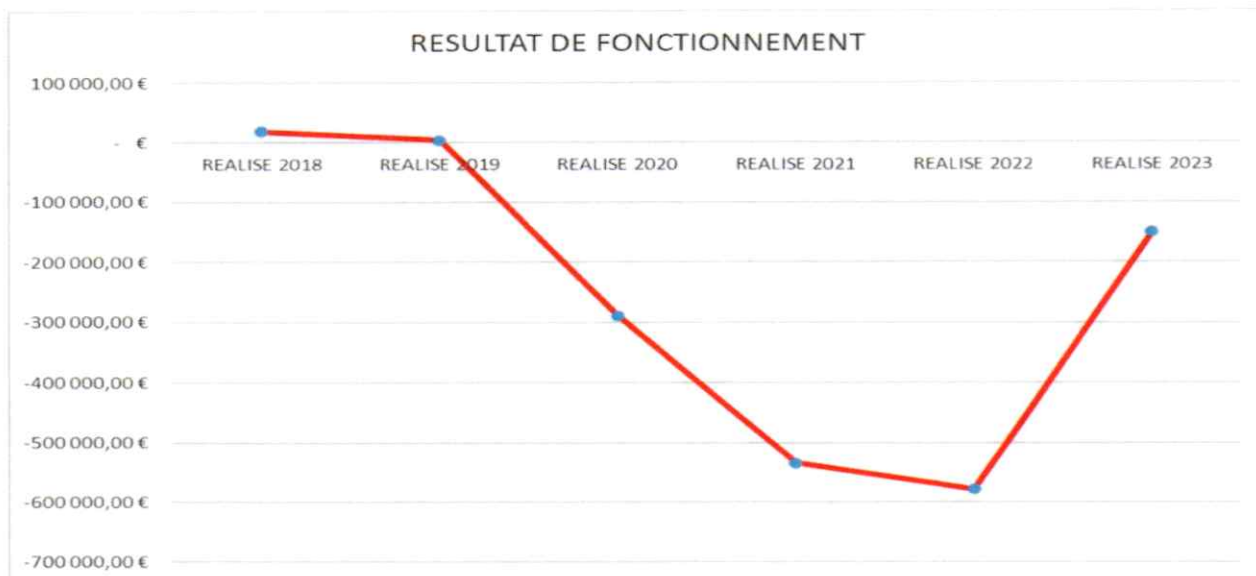
A – ELEMENTS BUDGETAIRES RETROSPECTIFS DEPUIS 2018

A – 1 -LE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	VOTE BP 2024
- Charges à caractère général	664 138,17 €	745 122,06 €	561 232,09 €	754 609,35 €	754 528,80 €	706 268,09 €	727 450,00
- Charges de personnel et frais assimilés	13 597 231,69 €	13 420 510,94 €	12 880 327,57 €	13 743 178,48 €	13 770 130,73 €	14 397 683,33 €	14 629 740,00
Autres charges de gestion courante	418 196,27 €	435 120,04 €	454 616,92 €	413 160,39 €	449 408,47 €	499 186,09 €	2 736 022,13
Charges financières	14 722,50 €	13 942,50 €	13 162,50 €	12 382,50 €	11 602,50 €	10 822,50 €	10 050,00
Charges exceptionnelles	5 292,02 €	8 802,93 €	4 205,29 €	9 525,96 €	10 981,48 €	264 821,80 €	10 000,00
Il dépenses réelles	14 699 580,65 €	14 623 498,47 €	13 913 544,37 €	14 932 856,68 €	14 996 651,78 €	15 878 781,81 €	18 113 262,13 €
Il dépenses d'ordre	110 939,13 €	70 239,18 €	82 212,47 €	142 928,45 €	190 118,52 €	232 225,56 €	209 148,59
Il dépenses de fonctionnement	14 810 519,78 €	14 693 737,65 €	13 995 756,84 €	15 075 785,13 €	15 186 770,30 €	16 111 007,37 €	18 322 410,72 €

	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023
SULTAT DE FONCTIONNEMENT	18 874,05 €	3 903,59 €	- 289 536,18 €	- 534 393,33 €	- 578 263,68 €	- 150 136,07 €
SULTAT ANTERIEUR REPORTE	5 000 000,00 €	4 500 000,00 €	4 315 939,68 €	3 985 727,37 €	3 023 710,47 €	2 457 696,79 €
SULTAT CUMULE (RF + RAR)	5 018 874,05 €	4 503 903,59 €	4 026 403,50 €	3 451 334,04 €	2 445 446,79 €	2 307 560,72 €





Les constats :

- Un résultat de fonctionnement qui se dégrade à partir de 2020 jusqu'en 2023 (jusqu'à atteindre - 578 K€ en 2022).
- Une baisse du déficit de fonctionnement en 2023, mais un résultat qui reste négatif.
- Une année 2023 marquée par :
 - o Une hausse des dépenses de fonctionnement de 6%, liée notamment aux dépenses de masse salariale
 - o Une hausse des recettes de fonctionnement de 9%, liée notamment aux recettes de prestations.

L'année 2023 a marqué l'inversion de la tendance, avec une évolution des recettes supérieure à celle des dépenses, sans pour autant suffire à atteindre l'équilibre budgétaire.

ZOOM SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'EVOLUTION DES COTISATIONS

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Cotisations obligatoires	979 317 €	1 013 794 €	917 676 €	943 343 €	960 477 €	1 088 922 €
Cotisations additionnelles	526 383 €	544 914 €	609 101 €	624 965 €	636 316 €	591 962 €
Cotisations socle commun	176 817 €	111 700 €	76 898 €	212 130 €	133 521 €	185 110 €
Total cotisations	1 505 699,66 €	1 558 708,93 €	1 526 776,54 €	1 568 307,98 €	1 596 792,74 €	1 680 884,00 €

Les constats :

- Concernant les cotisations obligatoires, l'année 2020 est marquée par une baisse des cotisations obligatoires versées par les structures affiliées. A noter que le nombre des effectifs rémunérés par les structures affiliées a un impact direct sur le montant de ces cotisations. La désaffiliation d'une collectivité affiliée volontaire explique cette baisse de recettes en 2020.

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

- Les cotisations additionnelles qui évoluent chaque année, marquent une nette diminution en 2023 corrélativement à la baisse du taux de cotisation passant de 0.53% à 0.43%, en contrepartie de la facturation de la médecine du travail.
- Les variations des contributions au socle commun s'expliquent par les dates de paiement des collectivités concernées.

LES PRESTATIONS FACTUREES

PRESTATIONS FACTUREES	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023
	441 649 €	473 425 €	440 248 €	477 184 €	894 365 €

Les constats :

- Une évolution constante des recettes de prestations facturées.
- Une hausse très importante en 2023 expliquée par la facturation du service de médecine aux structures affiliées. Le coût est fixé à 85€ / agent / an, ce qui représente quasiment 450K€ annuels. En contrepartie la part qui était jusqu'alors comprise dans la cotisation additionnelle (0.10 points) a diminué d'un peu plus de 100K€ annuels.

A - 2 - L'INVESTISSEMENT

DEPENSES	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023
16 - Emprunts et dettes assimilés	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	23 578,35 €	57 068,64 €	68 412,58 €	139 330,23 €	28 201,74 €	1 528,30
21 - Immobilisations corporelles	981 122,15 €	121 321,81 €	448 675,45 €	98 526,90 €	234 751,66 €	98 654,24
Total des dépenses réelles	1 079 700,50 €	253 390,45 €	592 088,03 €	312 857,13 €	337 953,40 €	175 182,54 €
Total des dépenses d'ordre		912 867,96 €				12 250,00
Total dépenses d'investissement	1 079 700,50 €	1 166 258,41 €	592 088,03 €	312 857,13 €	337 953,40 €	187 432,54 €

RECETTES	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	999 744,54 €	522 594,05 €	221 300,91 €	214 830,13 €	511 309,57 €	16 162,37
13 - Subventions d'investissement reçues	35 000,00 €					1 345,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 500,00 €		3 074,90 €			
001 - Excédent d'investissement reporté		- €	294 823,62 €	9 323,87 €	54 225,32 €	417 700,00 €
Total recettes réelles	1 036 244,54 €	522 594,05 €	224 375,81 €	224 154,00 €	565 534,89 €	435 207,37 €
Total recettes d'ordre	110 939,13 €	983 107,14 €	82 212,47 €	142 928,45 €	190 118,52 €	232 225,56
Total recettes d'investissement	1 147 183,67 €	1 505 701,19 €	306 588,28 €	367 082,45 €	755 653,41 €	667 432,93 €

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

Rappel de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement du CDG 86 (votée en mars 2024)

AXES DU PROGRAMME	ESTIMATION MONTANT PPI			PLAN PLURIANNUEL					
	TOTAL	DEPENSES	RECETTES	2024 DEP	2024 REC	2025 DEP	2025 REC	2026 DEP	2026 REC
TRAVAUX - AMENAGEMENTS - AGENCEMENTS	325 000 €	325 000 €	- €	55 000 €	- €	60 000 €	- €	60 000 €	- €
REHABILITATION DU TOIT TERRASSE	30 000 €	30 000 €	- €	30 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
INSONORISATION DES BUREAUX	15 000 €	15 000 €	- €	15 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
REFECTION DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE + PAC *	250 000 €	250 000 €	- €	- €	- €	50 000 €	- €	50 000 €	- €
DIVERS	30 000 €	30 000 €	- €	10 000 €	- €	10 000 €	- €	10 000 €	- €
AMELIORATION CONTINUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL	123 000 €	123 000 €	- €	41 000 €	- €	41 000 €	- €	41 000 €	- €
MATERIEL INFORMATIQUE	30 000 €	30 000 €	- €	10 000 €	- €	10 000 €	- €	10 000 €	- €
MOBILIER	9 000 €	9 000 €	- €	3 000 €	- €	3 000 €	- €	3 000 €	- €
MATERIEL DIVERS	9 000 €	9 000 €	- €	3 000 €	- €	3 000 €	- €	3 000 €	- €
VEHICULES	75 000 €	75 000 €	- €	25 000 €	- €	25 000 €	- €	25 000 €	- €
PROJETS DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	190 000 €	190 000 €	- €	85 000 €	- €	70 000 €	- €	35 000 €	- €
DEMATERIALISATION DU PROCESS DE L'INTERIM TERRITORIAL	50 000 €	50 000 €	- €	30 000 €	- €	10 000 €	- €	10 000 €	- €
DEMATERIALISATION DU PROCESS DE GESTION DU CONSEIL MEDICAL	25 000 €	25 000 €	- €	- €	- €	20 000 €	- €	5 000 €	- €
MISE EN PLACE DU COFFRE FORT DE PAIE	15 000 €	15 000 €	- €	10 000 €	- €	5 000 €	- €	- €	- €
MISE EN PLACE DU COFFRE FORT DE MOTS DE PASSE	15 000 €	15 000 €	- €	10 000 €	- €	5 000 €	- €	- €	- €
MISE EN PLACE DE LA SIGNATURE ELECTRONIQUE	20 000 €	20 000 €	- €	10 000 €	- €	10 000 €	- €	- €	- €
DEVELOPPEMENT DES FONCTIONNALITES DE MEDTRA	20 000 €	20 000 €	- €	10 000 €	- €	5 000 €	- €	5 000 €	- €
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE CIRIL	30 000 €	30 000 €	- €	10 000 €	- €	10 000 €	- €	10 000 €	- €
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DIVERS	15 000 €	15 000 €	- €	5 000 €	- €	5 000 €	- €	5 000 €	- €
TOTAL	638 000 €	638 000 €	- €	181 000 €	- €	171 000 €	- €	136 000 €	- €

* Des subventions seront sollicitées dans le cadre de ces travaux

A la suite des travaux engagés au sein du bâtiment @1, qui ont nécessité des investissements importants de 2018 à 2020 et des travaux de réfection des sanitaires et du hall d'entrée pour les années 2021 et 2022, les dépenses d'investissement connaissent depuis 2023 un trend normal lié notamment à des renouvellements de matériels courants.

A - 3 - LA DETTE

Chaque année, le CDG 86 rembourse en capital d'emprunt 75 000€ (en dépense d'investissement). En effet, pour permettre l'achat du bâtiment @1, un emprunt a été contracté en 2017 sur une durée de 20 ans à taux fixe (1.04%) pour un montant de 1 500 000€ avec annuité fixe. A noter que cet emprunt est venu compléter l'apport sur fonds propres fait par le CDG 86.

L'annuité s'élève à 75 000€.

Les intérêts de cet emprunt (dépenses de fonctionnement) diminuent consécutivement au montant du capital restant dû.

Intérêts d'emprunt depuis 2018.

Année	Montant des intérêts
2018	14 722.50€
2019	13 942.50€
2020	13 162.50€
2021	12 382.50€
2022	11 602,50 €
2023	10 822,50 €
2024 (voté)	10 050,00 €

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

B – GRANDES TENDANCES DE REALISATION DU BUDGET 2024

Les données ci-dessous sont celles connues au jour de la présentation.
Cette présentation ne se substitue pas au Compte Financier Unique 2024.

B – 1 - FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.
011	Charges à caractère général	727 450,00 €	682 125,42 €	45 324,58 €	93,77 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 629 740,00 €	14 072 067,29 €	557 672,71 €	96,19 €
65	Autres charges de gestion courante	2 736 022,13 €	553 678,87 €	2 182 343,26 €	20,24 €
66	Charges financières	10 050,00 €	10 042,50 €	7,50 €	99,93 €
67	Charges spécifiques	10 000,00 €	6 285,38 €	3 714,62 €	62,85 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sec	209 148,59 €	209 148,59 €	- €	100,00 €
	Total Général	18 322 410,72 €	15 533 348,05 €	2 789 062,67 €	84,78 €

Recettes de fonctionnement

Chapitres	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.
013	Atténuations de charges	200 000,00 €	191 102,60 €	- 8 897,40 €	95,55 €
70	Produits des services, domaine et ventes div	15 599 000,00 €	15 403 801,11 €	- 195 198,89 €	98,75 €
74	Dotations et participations	143 100,00 €	151 597,58 €	8 497,58 €	105,94 €
75	Autres produits de gestion courante	70 500,00 €	73 275,57 €	2 775,57 €	103,94 €
77	Produits spécifiques	500,00 €	6 237,36 €	5 737,36 €	1 247,47 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 307 560,72 €	2 307 560,72 €	- €	100,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 750,00 €	1 750,00 €	- €	100,00 €
	Total Général	18 322 410,72 €	18 135 324,94 €	- 187 085,78 €	98,98 €
	Hors excédent reporté	16 014 850,00 €	15 827 764,22 €		

Au jour de la réalisation du présent document un taux de réalisation supérieur en recettes par rapport aux dépenses, ce qui annonce l'atteinte de l'objectif de l'équilibre financier, voire la réalisation d'un excédent.

B – 2 - INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitres	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.
16	Emprunts et dettes assimilés	75 000,00 €	75 000,00 €	- €	100,00
20	Immobilisations incorporelles	230 894,46 €	59 411,40 €	171 483,06 €	25,73
21	Immobilisations corporelles	420 054,53 €	53 554,01 €	366 500,52 €	12,75
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 750,00 €	1 750,00 €	- €	100,00
	Total Général	727 698,99 €	189 715,41 €	537 983,58 €	26,07

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitres	Désignation	Total Budget	Réalisé	Solde	% Réal.
10	Dotations, fonds divers et réserves	38 550,00 €	38 508,61 €	- 41,39 €	99,89
001	Excédent d'investissement reporté	480 000,40 €	480 000,40 €	- €	100,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	209 148,59 €	209 148,59 €	- €	100,00
	Total Général	727 698,99 €	727 657,60 €	- 41,39 €	99,99

Rappel de la PPI pour l'année 2024

AXES DU PRORAMME	ESTIMATION MONTANT PPI				
	TOTAL	DEPENSES	RECETTES	2024 DEP	2024 REC
TRAVAUX - AMENAGEMENTS - AGENCEMENTS	325 000 €	325 000 €	- €	55 000 €	- €
REHABILITATION DU TOIT TERRASSE	30 000 €	30 000 €	- €	30 000 €	- €
INSONORISATION DES BUREAUX	15 000 €	15 000 €	- €	15 000 €	- €
REFECTION DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE + PAC *	250 000 €	250 000 €	- €	- €	- €
DIVERS	30 000 €	30 000 €	- €	10 000 €	- €
AMELIORATION CONTINUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL	123 000 €	123 000 €	- €	41 000 €	- €
MATERIEL INFORMATIQUE	30 000 €	30 000 €	- €	10 000 €	- €
MOBILIER	9 000 €	9 000 €	- €	3 000 €	- €
MATERIEL DIVERS	9 000 €	9 000 €	- €	3 000 €	- €
VEHICULES	75 000 €	75 000 €	- €	25 000 €	- €
PROJETS DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	190 000 €	190 000 €	- €	85 000 €	- €
DEMATERIALISATION DU PROCESS DE L'INTERIM TERRITORIAL	50 000 €	50 000 €	- €	30 000 €	- €
DEMATERIALISATION DU PROCESS DE GESTION DU CONSEIL MEDICAL	25 000 €	25 000 €	- €	- €	- €
MISE EN PLACE DU COFFRE FORT DE PAIE	15 000 €	15 000 €	- €	10 000 €	- €
MISE EN PLACE DU COFFRE FORT DE MOTS DE PASSE	15 000 €	15 000 €	- €	10 000 €	- €
MISE EN PLACE DE LA SIGNATURE ELECTRONIQUE	20 000 €	20 000 €	- €	10 000 €	- €
DEVELOPPEMENT DES FONCTIONNALITES DE MED TRA	20 000 €	20 000 €	- €	10 000 €	- €
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE CIRIL	30 000 €	30 000 €	- €	10 000 €	- €
DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DIVERS	15 000 €	15 000 €	- €	5 000 €	- €
TOTAL	638 000 €	638 000 €	- €	181 000 €	- €

Réalisations de la PPI 2024 articulée autour de trois grands axes :

- Travaux – Agencements – Aménagements :
 - Les travaux de réhabilitation du toit terrasse ne seront finalement pas engagés. Après étude, il apparaît qu'une maintenance régulière est nécessaire mais l'engagement de gros travaux n'est pas justifié.
 - Les travaux d'insonorisation des bureaux du 1^{er} étage ont été réalisés pour 9 331 € TTC.
 - Divers : le Système de Sécurité Incendie défaillant a été remplacé et réaménagé pour 6 105€ TTC.
- Amélioration continue des conditions de travail
 - Renouvellement de matériel informatique pour 8 500€.
 - Achat de matériel d'aménagement de bureau pour 2 600€.
 - Achat d'un nouveau défibrillateur pour 1 700€ TTC.
 - Achat d'un véhicule BERLINGO destiné notamment au service archives et pour répondre aux besoins de transports de matériels, pour 21 500€ TTC (ce véhicule vient en remplacement d'un véhicule de plus de 10 ans).
- Projets de développement numérique
 - Le développement du logiciel MEDTRA (logiciel de médecine) pour 29 000€.
 - La mise en œuvre du process dématérialisé de l'intérim territorial pour 29 000€
 - L'évolution de NET Remplacement pour 17 000€.

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

Au regard de l'avancée de certains projets de développement numérique, des nouveaux besoins et des travaux prévus qui ne sont plus nécessaires, il conviendra de mettre à jour la PPI du CDG 86.

TROISIEME PARTIE LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

A- Analyse de la situation financière du CDG86

Au regard des évolutions budgétaires constatées depuis 2023 et notamment des données connues à ce jour de l'exercice 2024, on constate une inversion de l'effet ciseau entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

L'équilibre financier semble être retrouvé.

Les chiffres définitifs devront permettre de confirmer cette tendance.

Il conviendra de maintenir ces équilibres dans le temps en maîtrisant fortement les dépenses de fonctionnement et en maintenant l'évolution constante des recettes de fonctionnement.

Quant aux investissements, le suivi rigoureux de la PPI, sa mise à jour et l'anticipation constituent les trois piliers qui doivent permettre de se projeter à long terme.

B- Les éléments budgétaires à prendre en compte pour le budget 2025 et les grandes orientations budgétaires

Différentes évolutions budgétaires connues à ce jour sont à prendre en compte pour l'élaboration du budget primitif 2025, à savoir :

B – 1 - Evolution des principales dépenses de fonctionnement

Les diminutions prévisibles de dépenses sont les suivantes :

- ✓ L'évolution des tarifs de l'électricité : le Centre de Gestion de la Vienne a délibéré pour adhérer au marché groupé proposé par Energies Vienne à compter du 1^{er} janvier 2025, dont les prix au kwh sont plus faibles que les tarifs actuels.
- ✓ La baisse des dépenses liées aux envois postaux avec la mise en œuvre du process de dématérialisation de l'intérim territorial.

Les augmentations prévisibles des dépenses sont les suivantes :

✓ L'évolution de la masse salariale

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui s'établit à 0.9% de la masse salariale.
- La hausse de la cotisation patronale CNRACL

Pour rappel, le PLFSS pour 2025, rejeté du fait de l'adoption par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2024 d'une motion de censure, incluait les conséquences d'une augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL. Le taux de cotisations patronales devait passer de 31.65% à 35.65%, soit une augmentation de 12.64%.

Mais une telle augmentation ne relève que d'un décret dont un projet, soumis en décembre 2024 au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL), a reçu un avis défavorable des élus locaux. Ces avis n'étant que consultatifs, un décret entérinant cette hausse pourrait être pris courant janvier. Une interrogation demeure cependant sur le rythme de progression.

La hausse de ce taux de cotisation pourrait représenter une dépense supplémentaire d'environ 25K€ pour le CDG86.

- Le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé au 1^{er} janvier 2025, comme en 2023, à 9,88 % après 8,88 % en 2024. La baisse de 2024 visant à compenser la

hausse simultanée d'un point de la cotisation employeur CNRACL est donc annulée. Cette augmentation du taux représente une dépense supplémentaire d'environ 6 500€ annuels.

- L'évolution du RIFSEEP des agents du CDG 86 qui représente une dépense supplémentaire d'environ 65K€ annuels.
- La participation employeur à la prévoyance : passage de 10€ à 17.50€ mensuel par agent. Cette évolution représente une dépense supplémentaire de 2 750€ annuels.
- ✓ **L'organisation et la participation à différents évènements**
- Salon des Maires de la Vienne en mars 2025 (environ 4 000€ en fonctionnement courant).
- Organisation de journée et demi-journées thématiques (environ 2 000€ en fonctionnement courant).
- ✓ La participation financière au Diplôme universitaire de Secrétaire Général de Mairie avec l'IPAG (environ 9 000€/an)

B – 2 - Evolution des principales recettes de fonctionnement

- ✓ **L'évolution de certains taux de cotisations, contribution et de tarifs :**

Pour 2025, certaines cotisations, contributions et tarifs du CDG86 connaissent une évolution, dans le cadre d'une « tarification » au juste prix.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2025 :

- la cotisation additionnelle passe à 0.49% (0.48% en 2024) : estimation : + 11 435€.
- la contribution au socle commun passe à 0.125% (0.12% en 2024) : estimation + 7 784€.
- les prestations et tarifs retraite sont revalorisés : estimation : + 3 000€/an.
- la mission d'archivage passe à 375€/jour/intervenant (350€ en 2024) : estimation : + 7 500€.

B – 3 – Les éléments d'investissement pour 2025

Le CDG 86 poursuivra ses projets de développement en lien avec le développement durable, qu'ils soient liés à l'amélioration du bâtiment, des conditions de travail ou des process de travail (dématérialisation).

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

C- Les ressources humaines du centre de gestion de la Vienne

✓ Les effectifs du CDG 86

Au 31 décembre 2024, le centre de gestion comptait 46 postes pour des emplois permanents répartis comme suit :

Nombre de POSTES PERMANENTS (PAR GRADE)			
	NON POURVUS	POURVUS	Total général
ADMINISTRATIVE			
A			
ATTACHE	1	8	9
DGA 40 000 à 150 000 hbts		1	1
DGS 40 000 à 80 000 hbts		1	1
ATTACHE PRINCIPAL	1		1
Total A	2	10	12
B			
REDACTEUR		2	2
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE		2	2
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		1	1
Total B		5	5
C			
ADJOINT ADMINISTRATIF		10	10
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE		5	5
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1	3	4
ADJOINT ADMINISTRATIF (tous grades)		1	1
Total C	1	19	20
Total ADMINISTRATIVE	3	34	37
CULTURELLE			
B			
ASSISTANT DE CONSERVATION		1	1
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL 2EME CLASSE		1	1
Total B		2	2
Total CULTURELLE		2	2
MEDICO-SOCIALE			
A			
MEDECIN HORS CLASSE		2	2
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX		2	2
Total A		4	4
Total MEDICO-SOCIALE		4	4
TECHNIQUE			
A			
INGENIEUR		1	1
Total A		1	1
B			
TECHNICIEN		1	1
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE		1	1
Total B		2	2
Total TECHNIQUE		3	3
Total général	3	43	46

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

Répartition des agents par filière et catégorie :



- ✓ **La masse salariale**
La masse salariale des agents travaillant pour le CDG 86 s'élève à 2 286 806.81 € pour 2024.
- ✓ **Les avantages en nature**
Aucun agent du CDG ne bénéficie pas d'avantage en nature
- ✓ **La Nouvelle bonification indiciaire**
6 agents bénéficient de la NBI au regard de leurs fonctions
Soit 9 740.47€ euros pour l'année 2024.
- ✓ **Le RIFSEEP**
Tous les agents du CDG 86 bénéficient du RIFSEEP, qui représente 345 140.75€ pour l'année 2024.
Une évolution du RIFSEEP a été réalisée en novembre 2024
- ✓ **Les heures supplémentaires**
Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024 : 15h52.
Montant d'heures supplémentaires payées en 2024 : 236.26€
- ✓ **Le temps de travail**
Les agents du CDG 86 sont au 1607h00 annuelles.
- ✓ **Evolution prévisionnelle des effectifs du CDG86**
A la date de réalisation du présent rapport, aucune évolution d'effectifs pour 2025 n'est prévue.

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Adoptent le rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 10 février 2025

Le Président,

Edouard RENAUD



La Secrétaire,

Annette SAVIN

AR Prefecture

086-288600232-20250207-202502_003CA-DE
Reçu le 12/02/2025